

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Sarthe

C.C.A.S.de Saint-Georges-du-Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-deux, le 19 mars à 10 heures, le C.C.A.S. légalement convoqué le 14 mars 2022 s'est réuni à la mairie de Saint Georges du Bois sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Président, remplacé par Madame Murielle ROBIN, vice-présidente pour le vote du compte administratif 2021.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs ANNIC - ROBIN - ROPARS - MORANCÉ - VINCENT

ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs AVERBUCH - BERGER - HATTET - MEUNIER - VIRIEUX

M. VIRIEUX donne pouvoir à Mme ROBIN

M. HATTET donne pouvoir à M. BRETEAU

Madame Murielle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS 2022

M. Franck BRETEAU présente le projet de budget primitif.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 11 386.31 €.

Les crédits de fonctionnement sont répartis de la façon suivante :

6232 fêtes et cérémonies	4 000,00
6451 cotisations Urssaf	190,00
6561 aide d'urgence	500,00
6562 aides	5 596,31
6718 gala CCAS du Mans	1 100,00
TOTAL	11 386,31

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

002 excédent année antérieure	4 286,31
70311 concession funéraires	1 000,00
7474 subvention communale	5 000,00
778 produit exceptionnel (gala CCAS du Mans)	1 100,00
TOTAL	11 386,31

En investissement, la section s'équilibre à 1 297.20 € :

- Dépenses (déficit 2021) : 1 297.20€
- Recettes (affectation du résultat 2021) : 1 297.20€.

Le conseil d'administration, après avoir entendu cette présentation, adopte à l'unanimité de budget primitif 2022.

Pour copie conforme,

Le président,

Franck BRETEAU

